



Arrêté du conseil municipal du 30 janvier 2017

ARRETE DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA NON-PUBLICATION D'UN REGISTRE DES FICHIERS SUR INTERNET

Le conseil municipal de Sauge

- vu l'article 18, alinéa 5, lettre b de la Loi cantonale sur la protection des données du 19 février 1986 (LCPD ; RSB 152.04);

arrête :

Art. 1 : Non-publication des fichiers sur Internet

Le conseil municipal de Sauge renonce à la publication d'un registre des fichiers sur Internet.

Au nom du Conseil municipal de Sauge

Le Président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Grosjean

Anne Grosjean

Plagne, le 30 janvier 2017